

LES OPÉRATIONS CONCERNÉES

- A**-Restauration globale d'un édifice protégé ou non protégé Monument historique (église, château, moulin, hôpital...)
- B**-Restauration d'un objet protégé ou non protégé Monument historique (sculptures, tableaux, retables...)
- C**-Valorisation patrimoniale et touristique de l'édifice et/ou de son mobilier

LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Vous avez des dégradations visibles sur le bâti (déchaussement de pied de mur, infiltration d'eau, remontée d'humidité, fissures, infestation) ? Et/ou sur le mobilier (infestation, dislocation, dégradation...)?

Vous souhaitez mieux connaître et mettre en valeur le patrimoine de votre église : connaître la liste des objets inventoriés protégés et non protégés Monuments historiques, savoir comment bien conserver ces biens culturels et les protéger contre les différents risques, réaliser des documents d'information pour les visiteurs ?

Vous souhaitez valoriser les travaux réalisés pour proposer une offre touristique et patrimoniale de qualité ?

Vous souhaitez connaître les possibilités de financement, les contraintes réglementaires liées à ce patrimoine, les démarches à engager, les différents acteurs à solliciter et leur rôle, pour mener à bien votre projet ?

Description des prestations proposées

Conseils et appui méthodologique pour mener à bien votre projet dans le cadre d'une démarche globale visant à assurer la pérennité et la qualité des travaux engagés, que ce soit sur l'immobilier ou les objets mobiliers et leur mise en valeur.

Les niveaux de prestations disponibles

Selon l'état d'avancement du projet, le niveau de prestation proposé par le Département pourrait être le suivant :

A-Projet global de restauration d'un édifice protégé ou non protégé Monument historique

B-Projet de restauration d'un objet protégé ou non protégé Monument historique

C-Projet de valorisation patrimoniale et touristique de l'édifice et/ou de son mobilier

Niveau 1 - Lancement de la réflexion

- Un premier entretien téléphonique ou par mail et si nécessaire un rendez-vous sur site.
- Mise à disposition de documents ressources, rappel de la réglementation.
- Identification des partenaires et subventions mobilisables.
- Analyse sur l'opportunité du projet, les attentes de la commune.
- Envoi d'un mail de restitution sur la démarche à suivre, les coordonnées des partenaires et les financements envisageables.
- Mise à jour du récolement quinquennal du mobilier ou programmation d'un nouveau récolement.

A-Projet global de restauration d'un édifice protégé ou non protégé Monument historique

Niveau 2 - Définition et formalisation du projet

- Accompagnement dans l'analyse des offres reçues pour la maîtrise d'œuvre, à la demande de la maîtrise d'ouvrage.
 - Préconisations pour la mise en sécurité du mobilier pendant les travaux et visite sur site.
- Remarques**
- La pré-instruction technique sur les Monuments historiques relève des services de la DRAC.
 - La pré-instruction technique sur les édifices non protégés, en vue du recrutement de la maîtrise d'œuvre, peut être sollicitée auprès du C.A.U.E.

B-Projet de restauration d'un objet protégé ou non protégé Monument historique

Niveau 2 - Définition et formalisation du projet

- Rédaction du cahier de préconisations pour la restauration des objets inscrits ou non protégés ou pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre.
- Accompagnement dans l'analyse des offres reçues, à la demande de la maîtrise d'ouvrage.
- Envoi du dernier récolement ou de sa mise à jour.

Niveau 3 - Phase pré-opérationnelle

- Suivi scientifique et technique du mobilier pendant sa restauration, sa dépose et sa repose.
- Participation aux réunions organisées par la maîtrise d'œuvre.

C-Projet de valorisation patrimoniale et touristique de l'édifice et/ou de son mobilier

Niveau 2 - Définition et formalisation du projet

- Rédaction du cahier de préconisations pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre dans le cadre des projets de valorisation.
- Accompagnement dans l'analyse des offres reçues.

Niveau 3 - Phase pré-opérationnelle

- Participation aux réunions organisées par la maîtrise d'œuvre.
- Accompagnement dans le cadre des projets de valorisation : mise à disposition de la documentation, assistance à la recherche, recherches, coordination des contenus, relectures ou rédaction des textes.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET MODALITÉS D'INTERVENTION

- Offre d'ingénierie destinée aux communes et leurs groupements.
- Niveau 1 à 3 : accompagnement gratuit.

CONTACT

Direction du patrimoine et des musées

Pôle patrimoine et territoires

02 33 05 96 05 ou 05 33 05 96 13 ou [formulaire de contact](#)

